BIENTÔT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT

- Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
- Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.







LE PARCOLIRS DE CITOYENNETÉ





DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION SUD-OUEST

BSN Poitiers Départements 16 / 17 / 79 / 86 > **05 49 00 24 69**

BSN Toulouse > Départements 09 / 12 / 31 / 46 / 81 / 82 > 05 62 57 38 68

CSN Bordeaux > Départements 33 / 47 > 05 57 85 11 20

CSN Limoges > Départements 19 / 23 / 24 / 87 > 05 55 12 69 71/72

CSN Pau > Départements 40 / 64 / 65 / 32 > 05 59 40 46 71